



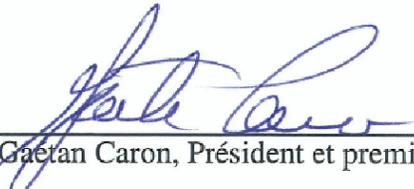
États financiers prospectifs

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers prospectifs ci-joints et de l'à-propos des hypothèses sous-jacentes incombe à la direction de l'Office national de l'énergie. Ces états reposent sur les meilleurs renseignements connus au 31 décembre 2012 et les hypothèses adoptées à cette date, et ils traduisent les plans énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*.

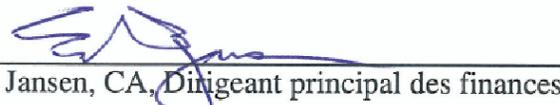
Les résultats réels des exercices visés dans l'information financière afférente varieront par rapport à l'information présentée, et les écarts pourraient être importants.

Les états financiers prospectifs de l'Office national de l'énergie n'ont pas fait l'objet d'une vérification.



Gaetan Caron, Président et premier dirigeant

(Calgary, Canada)
(15 mars 2013)



Ed Jansen, CA, Dirigeant principal des finances

Office national de l'énergie

État de la situation financière prospectif

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2014	Estimations 2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	5 750	8 800
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 622	2 558
Avantages sociaux futurs (note 7)	7 450	7 241
Total net des passifs	15 822	18 599
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	5 485	8 560
Débiteurs et avances (note 8)	27 828	30 015
Total brut des actifs financiers	33 313	38 575
Actifs financiers détenus au nom du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 8)	(27 563)	(29 775)
Total des actifs financiers détenus au nom du gouvernement	(27 563)	(29 775)
Total net des actifs financiers	5 750	8 800
Dette nette	10 072	9 799
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	187	249
Immobilisations corporelles (note 9)	5 919	5 717
Total des actifs non financiers	6 106	5 966
Situation financière nette	(3 966)	(3 833)


Gaëtan Caron, Président et premier dirigeant
(Calgary, Canada)
(15 mars 2013)


Ed Jansen, CA, Dirigeant principal des finances

L'information pour l'exercice clos le 31 mars 2013 comprend les montants réels du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012.

Passif éventuel (note 10)
Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office national de l'énergie

État des résultats prospectif et situation financière nette

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2014	Estimations 2013
Charges		
Réglementation de l'énergie	44 789	41 868
Information sur l'énergie	8 954	9 899
Services internes	22 333	25 422
Montant total des charges	76 076	77 189
Revenus		
Recouvrement des frais réglementaires	69 793	67 765
Revenus divers	20	20
Revenus gagnés au nom du gouvernement	(69 813)	(67 785)
Montant total des revenus	–	–
Coût de fonctionnement net avant financement et transferts du gouvernement	76 076	77 189
Financement et transferts du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le (au) gouvernement	69 931	82 552
Variation des montants à recevoir du Trésor	(3 075)	1 527
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	9 087	8 423
Coût de fonctionnement net après financement et transferts du gouvernement	133	(15 313)
Situation financière nette – début de l'exercice	(3 833)	(19 146)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(3 966)	(3 833)

L'information pour l'exercice clos le 31 mars 2013 comprend les montants réels du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012.

Information sectorielle (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office national de l'énergie

État de l'évolution de la dette nette prospectif

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2014	Estimations 2013
Coût de fonctionnement net après financement et transferts du gouvernement	133	(15 313)
Variation attribuable aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 331	1 798
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 129)	(2 735)
Variation totale attribuable aux immobilisations corporelles	202	(937)
Variation attribuables aux charges payées d'avance	(62)	66
Augmentation (Diminution) nette de la dette nette	273	(16 184)
Dette nette – début de l'exercice	9 799	25 983
Dette nette – fin de l'exercice	10 072	9 799

L'information pour l'exercice clos le 31 mars 2013 comprend les montants réels du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office national de l'énergie

État des flux de trésorerie prospectif

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2014	Estimations 2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant financement et transferts du gouvernement	76 076	77 189
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 129)	(2 735)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	(9 087)	(8 423)
 Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (Diminution) des débiteurs et avances	25	8
Augmentation (Diminution) des charges payées d'avance	(62)	66
Diminution (Augmentation) des créditeurs et charges à payer	3 050	(1 535)
Diminution (Augmentation) des autres créditeurs	–	15 700
Diminution (Augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(64)	(121)
Diminution (Augmentation) des avantages sociaux futurs	(209)	605
Encaisse utilisée par les (provenant des) activités de fonctionnement	67 600	80 754
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 331	1 798
Encaisse utilisée par les (provenant des) activités d'investissement	2 331	1 798
Encaisse nette fournie par le (au) gouvernement du Canada	69 931	82 552

L'information pour l'exercice clos le 31 mars 2013 comprend les montants réels du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

1. Mandat et objectifs

Organisme indépendant de réglementation, l'Office national de l'énergie a été créé en 1959 conformément à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*; reconnu comme étant un ministère et nommé en vertu de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

L'Office réglemente les aspects particuliers suivants de l'industrie de l'énergie :

- a) la construction et l'exploitation des pipelines internationaux et interprovinciaux;
- b) la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et de certaines lignes interprovinciales désignées;
- c) le transport, les droits et les tarifs des pipelines internationaux et interprovinciaux;
- d) l'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, ainsi que l'importation de gaz naturel;
- e) les activités pétrolières et gazières dans les régions pionnières qui ne font l'objet d'aucune entente fédérale-provinciale.

Il est aussi chargé de conseiller le ministre des Ressources naturelles du Canada sur les questions propres à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques. Il fonctionne d'une manière analogue à un tribunal civil. Il tient des audiences publiques auxquelles les demandeurs et les parties intéressées peuvent participer pleinement.

L'Office a pour raison d'être de promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, ainsi que de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques. L'Office s'acquitte de ses responsabilités en matière de réglementation dans le respect de ces principes. Les sociétés réglementées par l'Office enrichissent la population canadienne en transportant du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, et en exportant des hydrocarbures et de l'électricité. Le rôle de l'Office, à titre d'organisme de réglementation, est d'aider à mettre en place un cadre permettant l'exercice de ces activités économiques, dans la mesure où elles sont conformes à l'intérêt du public.

Le cadre des activités de programme de l'Office comprend ce qui suit :

- Réglementation de l'énergie – La réglementation de l'énergie se divise en deux sous-programmes. Le premier vise l'élaboration de règlements et d'outils de vérification de la conformité, la prestation de conseils et l'établissement de processus, tandis que le second porte sur la mise en œuvre de la réglementation, soit le traitement des demandes et la surveillance réglementaire au moyen d'activités d'application et de suivi.
- Information sur l'énergie – L'information sur l'énergie vise à fournir des renseignements sur le secteur énergétique, à faire état des perspectives du marché et à surveiller les tendances énergétiques au profit de l'Office, de l'industrie et du grand public.
- Services internes – Les services internes comprennent les activités qui assurent à l'Office des services de soutien et de gestion, notamment les ressources humaines, les finances et la gestion de l'information.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

2. Méthodologie et principales conventions

Les présents états financiers prospectifs ont été dressés en fonction des priorités gouvernementales et des plans du ministère énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Voici les principales hypothèses sous-jacentes :

- Les activités demeureront essentiellement les mêmes qu'au cours de l'exercice précédent.
- La détermination des charges et des revenus, de sources internes et externes au gouvernement, repose sur l'expérience antérieure. Il est prévu que la tendance historique générale se maintiendra.
- Les estimations de fin d'exercice 2012-2013 servent de position initiale pour les prévisions de 2013-2014.

Ces hypothèses sont en date du 31 décembre 2012.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Bien que tous les efforts aient été faits pour prévoir avec exactitude les résultats financiers définitifs pour le reste de l'exercice 2012-2013 et pour celui de 2013-2014, les résultats réels risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Pour dresser les présents états financiers prospectifs, l'Office a fait des estimations et posé des hypothèses concernant l'avenir. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats réels ultérieurs. La direction ne cesse de les évaluer à la lumière de l'expérience antérieure et d'autres facteurs, dont l'expectative que des faits jugés raisonnables dans les circonstances se réalisent ultérieurement.

Les facteurs suivants, entre autres éléments, pourraient être à l'origine d'écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers antérieurs :

- a) l'adoption d'une nouvelle convention collective;
- b) d'autres changements au budget de fonctionnement découlant de l'ajout de nouvelles initiatives ou de rajustements d'ordre technique plus tard dans l'exercice;
- c) le volume et la complexité des demandes présentées aux termes de la réglementation et des audiences.

Une fois que le *Rapport sur les plans et les priorités* est présenté, l'Office ne mettra pas à jour les prévisions pour traduire des modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires des dépenses ultérieurs. Les écarts seront expliqués dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été dressés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur pour l'exercice 2011-2012. Ces conventions comptables, précisées plus loin, sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. En termes de présentation de l'information et de résultats obtenus, le recours à ces conventions comptables n'entraîne pas de différences importantes comparativement à l'utilisation des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) Autorisations parlementaires – L'Office est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Office ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – L'Office fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c) Les montants à recevoir du Trésor ou devant lui être versés découlent d'écarts temporaires entre le moment où une opération a une incidence sur les autorisations de l'Office et le moment où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor correspondent au montant net de l'encaisse que l'Office a le droit de prélever du Trésor sans autre autorisation parlementaire de dépenses pour s'acquitter de ses passifs.
- d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
 - Les revenus provenant de redevances réglementaires sont constatés dans les comptes au moment de leur facturation, et conformément au *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*, en fonction du coût de fonctionnement estimatif pour l'exercice, avec rajustement aux coûts réels une fois connus.
 - Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
 - Les revenus facturés avant d'être gagnés sont comptabilisés en tant que revenus reportés.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

- e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les indemnités de vacances et congés compensatoires sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
 - Les charges non visées par le règlement sur le recouvrement des frais sont celles liées à la réglementation de l'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'à la mise en valeur des régions pionnières. Elles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats.
- f) Avantages sociaux futurs
- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de l'Office au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Office au titre du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
 - ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- g) Les débiteurs sont inscrits au coût ou à la valeur recouvrable nette si celle-ci est inférieure. Une provision pour moins-value est constituée à l'égard des débiteurs dont le recouvrement est jugé incertain.
- h) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs.
- i) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial à l'unité, par lot ou en vrac est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	
Ordinateurs personnels et accessoires	3 ans
Serveurs et accessoires	5 ans
Logiciels	
Logiciels commerciaux	2 ans
Logiciels conçus par l'Office	5 ans
Machines et matériel	5 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Le coût des logiciels qui n'ont pas encore été mis en service est comptabilisé dans le compte Travaux en cours. Les éléments d'actif en cours d'élaboration ne sont amortis qu'une fois prêts à la mise en service.

- j) Incertitude relative à la mesure – La préparation des présents états financiers prospectifs exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs ainsi que des revenus et des charges présentés. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative.

5. Autorisations parlementaires

L'Office est principalement financé par la voie d'autorisations de dépenses données par le Parlement. L'Office recouvre ultérieurement la majorité de ses dépenses auprès des sociétés qu'il réglemente et les montants recouverts sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et l'état de la situation financière prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'Office diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants.

Office national de l'énergie
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement avant financement et transferts du gouvernement	76 076	77 189
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement	(9 087)	(8 423)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 129)	(2 735)
(Augmentation) Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(64)	(121)
(Augmentation) Diminution des avantages sociaux futurs	(209)	605
Total des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations	(11 489)	(10 674)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 331	1 798
Augmentation (Diminution) des charges payées d'avance	(62)	66
Total des postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	2 269	1 864
Prévision d'autorisations disponibles	66 856	68 379

Office national de l'énergie
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

b) Autorisations demandées

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Crédit 25 – Dépenses de programme	59 661	68 464
Montants législatifs	7 195	6 495
<i>Moins :</i>		
Autorisations périmées – Fonctionnement		(6 600)
Prévision d'autorisations disponibles	66 856	68 379

6. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des crédoeurs et charges à payer de l'Office.

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Créditeurs – autres ministères et organismes	200	1 000
Créditeurs – extérieur	4 450	4 200
Total des comptes fournisseurs	4 650	5 200
Charges à payer	1 100	3 600
Total des crédoeurs et charges à payer	5 750	8 800

7. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Office versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges prévues s'élèvent à 5 137 239 \$ en 2013-2014 et à 5 437 080 \$ en 2012-2013, ce qui représente environ 1,9 fois les cotisations des employés.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

La responsabilité de l'Office relativement au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Office verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Elles seront prélevées sur les autorisations futures.

En raison de modifications aux conditions d'emploi des membres de la direction et de certains employés non représentés, ceux-ci n'ont plus droit, depuis 2012, d'accumuler des indemnités de départ au titre du programme d'indemnités de départ des employés. Les employés ainsi visés ont eu le choix de toucher sur-le-champ, en tout ou en partie, les indemnités accumulées à ce jour, ou d'en reporter le versement du solde non touché jusqu'au moment de leur cessation d'emploi dans la fonction publique. Il a été tenu compte de ces changements dans le calcul de l'obligation estimée et prévue liée aux indemnités de départ.

Les renseignements suivants sur les indemnités de départ reposent sur les estimations en date des présents états.

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	7 241	7 845
Charge pour l'exercice	459	246
Prestations versées pendant l'exercice	(250)	(850)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	7 450	7 241

Office national de l'énergie
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

8. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail quant aux soldes des débiteurs et des avances de l'Office.

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes fédéraux	170	165
Débiteurs – extérieur	27 563	29 775
Avances aux employés	95	75
Débiteurs – montant brut	27 828	30 015
Débiteurs détenus au nom du gouvernement	27 563	29 775
Débiteurs – montant net	265	240

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Virements	Cessions et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	3 364	1 285	–	–	4 649
Logiciels	8 558	457	–	–	9 015
Machines et matériel	1 257	114	–	–	1 371
Mobilier	1 405	–	–	–	1 405
Véhicules	37	40	–	–	77
Améliorations locatives	1 811	–	–	–	1 811
Travaux en cours	–	435	–	–	435
Total	16 432	2 331	0	0	18 763

Office national de l'énergie
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

Catégorie d'immobilisations	Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Amortissement	Cessions et radiations	Solde de clôture	2014	2013
Matériel informatique	2 389	590	–	2 979	1 670	975
Logiciels	5 116	1 085	–	6 201	2 814	3 442
Machines et matériel	845	176	–	1 021	350	412
Mobilier	652	143	–	795	610	753
Véhicules	17	20	–	37	40	20
Améliorations locatives	1 696	115	–	1 811	–	115
Travaux en cours	–	–	–	–	435	–
Total	10 715	2 129	–	12 844	5 919	5 717

10. Passif éventuel

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de l'Office dans le cours normal de ses activités. À la date de préparation des présents états financiers prospectifs, des poursuites pour des réclamations totalisant environ 4 200 000 \$ étaient en instance.

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Office peuvent donner lieu à des contrats et des obligations aux termes desquels il sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs exercices au fur et à mesure que les biens seront acquis ou que les services seront reçus. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2014	2015	2016	2017	2018 et par la suite	Total
	(en milliers de dollars)					
Contrats auprès de fournisseurs	2 370	178	25	25	–	2 598

12. Opérations entre apparentés

Au titre du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, il a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme suit.

Office national de l'énergie

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement

Au cours de l'exercice, l'Office a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs (locaux, services juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats prospectif de l'Office.

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Installations	5 511	5 015
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires	3 432	3 290
Services juridiques	144	118
Total	9 087	8 423

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité économique de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, comme les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats prospectif de l'Office.

b) Autres opérations entre apparentés

	Prévisions 2014	Estimations 2013
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	170	65
Créditeurs – autres ministères et organismes	200	1 000
Charges – autres ministères et organismes	8 240	8 337
Revenus – autres ministères et organismes	–	–

13. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de l'Office. Elle s'appuie sur les mêmes conventions comptables que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 4. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus prévus associés aux principales activités de programme, en s'en tenant

Office national de l'énergie
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs

aux grands types de charges et de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période visée :

	Réglementation de l'énergie	Information sur l'énergie	Services internes	Total	Estimations 2013
Paiements de transfert	2 114	–	–	2 114	250
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	30 823	6 468	16 130	53 421	56 718
Services professionnels et spéciaux	3 217	675	1 684	5 576	4 945
Installations	3 180	667	1 664	5 511	5 015
Déplacements	2 611	548	1 366	4 525	4 593
Amortissement (note 9)	1 228	258	643	2 129	2 735
Services publics, fournitures et approvisionnements	494	104	258	856	597
Renseignements	412	86	216	714	845
Locations	369	77	193	639	570
Réparation et entretien	301	63	157	521	748
Autre	40	8	22	70	173
Total des charges	44 789	8 954	22 333	76 076	77 189
Revenus					
Services de réglementation	40 269	8 450	21 074	69 793	67 765
Divers	12	2	6	20	20
Produits gagnés au nom du gouvernement	(40 281)	(8 452)	(21 080)	(69 813)	(67 785)
Montant total des revenus	–	–	–	–	–
Coût net des activités poursuivies	44 789	8 954	22 333	76 076	77 189